

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 21 février par Marc GIROUD, président.

**PRÉSENTS :** René DESMOTTES (Arronville); Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Éric COLIN, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre BEQUET (Auvers-sur-Oise); Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON, Frédéric ANDRIAMARO (Butry-sur-Oise); Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery); Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus); Stephan LAZAROFF (Frouville); Annie POU CET (Génicourt); Eric COUPPE (Hédouville); Éric BAERT (Hérouville); Christian

DUMET (Labbeville); Marion WALTER (Livilliers); Christian PION (Ménouville); Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD (Vallangoujard); Bruno HUISMAN (Valmondois).

**ABSENTS :** Frédéric LEGRAND (pouvoir à Abel LEMBA DIYANGI), Julien SERIGNAC (pouvoir à Jean-Pierre BEQUET); Chantal DESHONS (pouvoir à Christophe BUATOIS) Nesles-la-Vallée; Anne SAGLIER (pouvoir à Bruno HUISMAN) Valmondois.

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	28
Votants :	32

## Budget

Le Président fait part du travail de préparation du budget communautaire, avec l'active contribution de Florence DUFOUR et Matthieu LAURENT. La Commission des finances a validé les propositions qui lui étaient présentées. Il s'avère (et c'est une bonne nouvelle) que, sur 2017, l'équilibre peut être atteint sans toucher aux impôts, même dans l'hypothèse où la CCSI prend à sa charge le FPIC des communes. Sous réserve de l'avis de, le budget communautaire intégrera donc le FPIC des communes. Mais, il ne sera, malheureusement, pas possible de délibérer avant le mois de juin (date de la notification officielle du FPIC 2017) sur la prise en charge par la CCSI du FPIC des communes. Il importera donc, lors du vote du budget communautaire, de s'assurer de la réalité de l'adhésion des communes sur ce point. En effet, il importe que les communes sachent à quoi s'en tenir pour préparer leur budget.

## Budget de la CCSI 2016

### Compte administratif CCSI 2016

DÉLIBÉRATION 2017-89 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2016,
- Vu le Compte administratif 2016,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte administratif 2016 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

### Compte de gestion CCSI 2016

DÉLIBÉRATION 2017-90 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2016,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2016,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets

et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCLARE que le Compte de gestion 2016 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2016.

### Affectation du résultat CCSI 2016

DÉLIBÉRATION 2017-91 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2016, ce jour par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2016, soit : 377 508.03 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2016, soit : 210 153.64 €
- Vu les restes à réaliser 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2017 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes le déficit d'investissement de 210 153.64 €

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 377 508.03 € :

002 (maintien au fonctionnement)	167 354.39 €
1068 (virement à la section d'investissement)	210 153.64 €

## Budget annexe / zones d'activités

### Compte administratif 2016

DÉLIBÉRATION 2017-92 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2016,
- Vu le Compte administratif 2016,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2016 du budget annexe pour l'aménagement des zones économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

#### Compte de gestion 2016

DÉLIBÉRATION 2017-93 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2016,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2016,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le Compte de gestion 2016 du budget annexe pour l'aménagement des zones d'activités économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2016.

#### Affectation du résultat CCSI 2016

DÉLIBÉRATION 2017-94 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2016, ce jour par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2016, soit : 1 000 352,86 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2017 du budget annexe pour l'aménagement des zones économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 1 000 352,86 € :

002 (maintien au fonctionnement)	182 026,68 €
1068 (virement à la section d'investissement)	818 326,18 €

### **Taux communautaires de fiscalité CCSI 2017**

DÉLIBÉRATION 2017-95 (finances)

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- Vu les taux de TH, FB et FNB pratiqués en 2016 sur la Communauté de communes,
- Ayant entendu l'exposé du Président

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour l'année 2017 les taux suivants :

7,36 pour le taux de TH
1,00 pour le taux de TFB
2,40 pour le taux de TFNB

DECIDE de poursuivre un processus de rapprochement par moyenne pondérée des taux de CFE, pour arriver, sur l'ensemble des communes, au taux de 18,33% dans 4 ans, selon le tableau d'intégration établi par les services fiscaux.

### **Taxe des ordures ménagères (TEOM)**

DÉLIBÉRATION 2017-96 (finances)

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du syndicat mixte auquel ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de maintenir pour la zone 1 (AUVERS-SUR-OISE) desservie par TRI-ACTION, le taux de TEOM de 11,98%
- de maintenir pour la zone 2 (FROUVILLE, HÉDOUVILLE) desservie par TRI-OR, le taux de 9,33%
- de maintenir pour la zone 3 (BUTRY-SUR-OISE) desservie par le SMIRTOM avec un service particulier, le taux de 10,48%
- de maintenir pour les zones 4 (ARRONVILLE, ENNERY, EPIAIS-RHUS, GENICOURT, HEROUVILLE, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLEE, VALLANGOUJARD et VALMONDOIS ayant le même service et de fixer pour cet ensemble le taux unique suivant sur ce territoire couvert par le SMIRTOM de 6,43 %

### **Budget primitif 2017**

#### Budget primitif de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

DÉLIBÉRATION 2017-97 (finances)

Le Président présente le projet de budget élaboré à partir des orientations présentées et débattues en Commission des finances le 21 mars.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour 2017 présenté par le Président

- pour la section de fonctionnement à :
 

- dépenses :	8 428 962,25 €
- recettes :	8 428 962,25 €
- pour la section d'investissement à :
 

- dépenses :	2 400 112,36 €
- recettes :	2 400 112,36 €

#### Budget annexe pour l'aménagement des zones d'activités économique

DÉLIBÉRATION 2017-98 (finances)

Le Président présente le projet de budget élaboré à partir des orientations présentées et débattues en Commission des finances le 21 mars.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour 2017 présenté par le Président

- pour la section de fonctionnement à :
 

- dépenses :	182 026,68 €
- recettes :	182 026,68 €
- pour la section d'investissement :
 

- dépenses :	1 811 442,18 €
- recettes :	1 811 442,18 €

#### Budget annexe office du tourisme

DÉLIBÉRATION 2017-99 (finances)

Le Président présente le projet de budget élaboré à partir des orientations présentées et débattues en Commission des finances le 21 mars.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour 2017 de l'office du tourisme présenté par le Président

- pour la section de fonctionnement à :
 

- dépenses :	271 700,00 €
- recettes :	271 700,00 €
- pour la section d'investissement :
 

- dépenses :	73 068,00 €
- recettes :	73 068,00 €

## Subventions

### Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION 2017-100 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS), qui contribue très utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, conférences, débats, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2017 une subvention de 2 000 € à l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS).

### Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

DÉLIBÉRATION 2017-101 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention du Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) qui, chaque année, anime la fête des villages de la vallée (ancienne fête cantonale) et qui se propose dorénavant de couvrir (sous réserve, naturellement, de l'accord de chacune des communes concernées) l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2017 une subvention de 1 000 € au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

## Révision des indemnités de fonction

DÉLIBÉRATION 2017-102 (gestion)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Vu la délibération 2016/3 sur les indemnités de fonction allouées aux Président et Vice-Présidents

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réviser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et Vice-Président, en fixant ces indemnités au niveau de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème des articles L. 2123-23, L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales,

DIT que ces nouvelles dispositions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

DIT que les taux respectifs des indemnités du Président et des Vice-Présidents restent inchangés,

DIT que ces indemnités seront dorénavant automatiquement adaptées aux évolutions des critères déterminant ces indemnités.

## Contrat de ruralité / DETR / FSIPL

DÉLIBÉRATION 2017-103 (gestion, finances, aménagement, territoire)

Le Président rappelle la délibération du 7 février dernier approuvant le contrat de ruralité et autorisant le Président à le signer. Une réunion des acteurs de la « société civile », préconisée dans la démarche, a été organisée, comme prévu, le 9 février.

Le Contrat de ruralité a été signé le 2 mars par les quatre partenaires engagés : État, Département, PNR et CCSI. À cette occasion, le Préfet a tenu à souligner que ce contrat s'inscrivait parfaitement dans les objectifs fixés par l'État et à se féliciter de la qualité de la démarche engagée par la Communauté.

Les opérations inscrites dans ce contrat sont susceptibles d'être financées par des crédits d'État dont il convient de solliciter la mobilisation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE, pour le financement des opérations communautaires inscrites dans le contrat de ruralité signé le 2 mars avec le Préfet, des subventions de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL).

- Création d'un espace de co-working, télétravail et e-administration sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery : subvention de 270 212 € sollicitée de l'État (170 000 € au titre de la DETR et 100 212 € au titre du FSIPL). Les subventions publiques, compte tenu d'une subvention attendue de la Région de 480 424 €, représentent 64 % du montant total de l'opération qui s'élève à 1 201 060 € HT. L'autofinancement de 400 424 € représentera 16 % du montant total.
- Création de petits ateliers sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery : subvention de 331 448 € sollicitée de l'État. Les subventions publiques, compte tenu d'une subvention attendue de la Région de 414 310 €, représentent 45 % du montant total de l'opération qui s'élève à 1 657 240 € HT. L'autofinancement de 911 482 € représentera 55 % du montant total.
- Étude sur le tourisme communautaire : subvention de 25 000 € sollicitée de l'État, représentant 63 % du montant total de l'opération qui s'élève à 40 000 € HT. L'autofinancement de 15 000 € représentera 38 % du montant total.
- Borne touristique interactive à Auvers-sur-Oise : subvention de 9 212 € sollicitée de l'État. Les subventions publiques, compte tenu d'une subvention attendue du Département de 7 500 €, représentent 45 % du montant total de l'opération qui s'élève à 20 980 € HT. L'autofinancement de 4 268 €, représentera 20 % du montant total.
- Stations de covoiturage : subvention de 35 000 € sollicitée de l'État, représentant 70 % du montant total de l'opération qui s'élève à 50 000 € HT. L'autofinancement de 15 000 €, représentera 30 % du montant total.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la notification des subventions,

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et signer les actes correspondants,

## Office du tourisme communautaire

DÉLIBÉRATION 2017-104 Marque accueil vélos

- Considérant que l'État a impulsé une démarche d'organisation du tourisme à vélo à l'échelle nationale et que l'association France Vélo Tourisme, est chargée d'organiser la diffusion de la marque Accueil vélo sur l'ensemble du territoire national,

- Considérant qu'Auvers-sur-Oise se trouve à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé à savoir l'avenue verte Paris Londres à vélo,

- Considérant que le Département a mis en place la boucle vélo d'Auvers-sur-oise à Vallangoujard de 33 km,

- Considérant que la commune d'Auvers-sur-Oise a installé les arceaux vélos nécessaires à l'accueil des cyclistes dans le Parc Van Gogh.

Il apparaît que l'office communautaire de tourisme d'Auvers-sur-Oise Sausseron Impressionnistes pourrait devenir partenaire de la

marque Accueil vélo auprès de son organisme évaluateur à savoir le Parc Naturel régional du Vexin français.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter du Parc naturel régional pour l'Office communautaire de tourisme l'attribution de la marque Accueil vélo.

## Musique (EMSI)

### Subvention du Département

DÉLIBÉRATION 2017-105 (culture, musique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide du Département pour le fonctionnement de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes (EMSI).

### Tarifs

DÉLIBÉRATION 2017-106 (culture, musique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de conserver, pour l'École de Musique Sausseron Impressionnistes (EMSI), les tarifs qui étaient appliqués précédemment

## Voirie

### Aide départementale aux routes communales et communautaires (ARCC) 2017-2018

DÉLIBÉRATION 2017-107 (finances, voirie)

- Considérant la bonne exécution des précédents Travaux,
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux,
- Prenant en compte les priorités de la commission voirie,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE pour 2017-2018 une subvention correspondant au plafond du programme ARCC, soit 150 000 € HT, pour 500 000 € HT de travaux sur 2 ans.

INSCRIT dans ce programme la totalité des voiries communautaires, sachant que les travaux seront réalisés dans l'ordre des priorités proposées par la commission voirie et validées par le Bureau,

CONFIRME la délégation donnée au Bureau pour la gestion de ce dossier.

## Frelons asiatiques

Bruno HUISMAN suggère, suite à l'avis favorable du Conseil des Maires, que la CCSI organise la lutte contre les frelons asiatiques. Il est, en effet, assez difficile de trouver les professionnels qualifiés. En outre, l'action gagne à être conduite sur une large échelle. Il propose de confier à Michel SOUTIF, Conseiller municipal à Valmondois et Capitaine des pompiers, la conduite des opérations.

## Smirtom / Butry-sur-Oise

Jean-Pierre STALMACH, suite aux réclamations des habitants d'une impasse à Butry-sur-Oise, rappelle que la réglementation (R437) interdit, au regard de la CRAMIF, la marche arrière des camions de ramassage. Il fait part du coût que représenterait la mise en place d'un dispositif de ramassage des déchets ménagers par petits camions dans les impasses de Butry-sur-Oise : environ 60 000 €/an. Le Conseil des Maires a considéré qu'il n'est pas possible d'envisager un service imposant un tel surcoût pour quelques habitations... avec le risque de devoir généraliser ce type de service à l'ensemble des voies en impasse sur le territoire.

## Brécourt / Top jeunes

Christian DUMET suggère que la CCSI confie au centre de Brécourt l'entretien des chemins par des jeunes dans le cadre du dispositif Top jeunes.

## Mobilités

DÉLIBÉRATION 2017-108 (mobilités)

Le Président fait part de sa très grande insatisfaction suite au séminaire récemment organisé à Cergy par le STIF dans le cadre du Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) en cours d'élaboration. Il propose au Conseil de voter une motion mettant en avant les préoccupations et les besoins de la population rurale dans ce domaine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité moins une abstention (Philippe GUEROULT) la motion suivante.

### MOTION

Le Conseil de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

REGRETTE l'absence de réelle prise en compte des préoccupations exprimées par les élus ruraux lors du récent séminaire organisé par le STIF dans le cadre du Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF).

TIENT À EXPRIMER sa position relative aux transports publics sur son territoire.

1/ Les besoins et les attentes en matière de transports publics sont considérés comme prioritaires par la population, aussi bien pour le travail que pour les loisirs.

2/ Le recours à la voiture individuelle apparaît, sauf exception, comme la seule solution ; les jeunes et les personnes âgées en sont plus particulièrement pénalisés et tous les habitants sont concernés par le coût de ces transports individuels et par la pollution induite.

2/ Le milieu rural, en général, et le territoire de la Communauté en particulier, n'est pas, sauf exception, doté d'un dispositif de transport public adapté ; quelques trop grands bus roulent régulièrement à vide sur des routes prévues pour une circulation plus légère, tandis que les besoins ne sont pas du tout couverts sur la plus grande partie du territoire.

3/ Des transports scolaires sont en place, mais ils comportent de nombreuses lacunes.

4/ La moindre sortie scolaire représente une dépense considérable pour les communes rurales qui n'ont évidemment pas, comme celles du cœur de l'agglomération, la possibilité d'utiliser un vaste réseau de transports publics à la porte de chaque école communale.

5/ Les regroupements pédagogiques imposent aux collectivités locales une charge importante pour le transport des élèves d'une commune à l'autre. De même l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

6/ Les transports à vocation touristique sont totalement absents du territoire, ce qui limite le développement du potentiel touristique sur l'ensemble du territoire de la Communauté et cantonne les nombreux touristes dans la seule commune d'Auvers-sur-Oise.

7/ Les pistes cyclables sont quasi inexistantes sur le territoire, ce qui limite le recours aux vélos ou vélos à assistance électrique, alors que ce mode de transports pourrait s'avérer adapté à certains types de déplacements.

8/ Les différentes modalités de transport spécifiquement adaptées au milieu rural (transport à la demande, covoiturage organisé...) ne sont aujourd'hui pas présentes sur le territoire, alors que ces

services seraient de nature à répondre efficacement à une partie des besoins.

9/ Le territoire communautaire est traversé par une ligne de bus Méru-Cergy mise en œuvre dans le cadre du service public des transports par la Région des Hauts-de-France. Or, les usagers de cette ligne entre Arronville, Vallangoujard et Cergy ont à payer leurs trajets à plein tarif, ne bénéficiant ni du tarif réservé aux habitants de la Région des Hauts-de-France, ni du tarif STIF.

10/ Le STIF refuse, de fait, toute participation financière aux modes spécifiques que constituent le transport à la demande et le covoiturage organisé, ainsi qu'aux transports inter-régionaux utilisés par des Franciliens à l'intérieur des limites de l'Île-de-France. Un tel refus entretient une inacceptable inégalité entre les populations de territoires ruraux et des territoires urbains en matière de transports publics.

DEMANDE, en conséquence, aux élus de la Région et du Département que soient pris en compte les besoins exprimés et les anomalies dénoncées, de telle sorte que, dans une logique de correction des inégalités régionales qui pénalisent aujourd'hui les populations rurales, des politiques nouvelles soient mises en œuvre, notamment :

- ✓ L'intervention systématique du STIF dans le financement des différents modes de transports ruraux énoncés plus haut ;
- ✓ La généralisation du transport à la demande en milieu rural ;
- ✓ Le développement de pistes cyclables ;
- ✓ L'expérimentation des modalités nouvelles (ex : covoiturage)

## Participation des élus communaux

Le Président expose qu'il a souhaité organiser des rencontres régulières avec l'ensemble des élus communaux, qui sont le pivot de la démocratie locale, afin d'enrichir les réflexions nécessaires à l'action communautaire et de renforcer la communication dans

les deux sens entre les communes et la communauté. Il rend compte de la première conférence de territoire autour des élus communaux qui s'est tenue à Ennery le 16 mars sur le thème de la vie locale, animé par Éric BAERT.

Deux sujets ont été simplement évoqués par tel ou tel élu : tarifs jugés trop élevés de l'école de musique ; possibilité de reconstruire une nouvelle piscine...

Plusieurs sujets ont fait assez facilement consensus : maintien des petits commerces, développement du tourisme local, manque de pistes cyclables, développement du covoiturage, mise en place du programme de vidéoprotection, mise en place de la fibre optique.

Des échanges ont été amorcés sur deux autres sujets : recherche de mutualisations (matériel et personnel) ; olympiades de la CCSI.

Une question, enfin, a été largement soulignée comme centrale : L'information de la population et des élus, avec une satisfaction exprimée pour cette première initiative et la demande de ne pas en rester là.

Ces réunions vont se poursuivre sur des thèmes et avec une fréquence qui restent à préciser.

Le Président se propose de lancer une « *lettre aux élus* » à diffuser par mail, analogue à celle du Parc. Pour cela, il sollicite en ce moment les communes pour avoir les adresses mail de tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,  
Marc Giroud